

Date :

**M**

SURVEILLANCE SOUS CELLCEPT

---

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue  
(liste ou hors liste)  
(AFFECTION EXONERANTE)**

---

- Faire réaliser par un laboratoire d'analyses médicales à domicile, une prise de sang pour :
- Numération formule sanguine et plaquettaire Transaminases toutes les semaines pendant 1 mois
- puis NFP ALAT ASAT une fois par mois
- NFP CRP en urgence si T° > 38°

OAR 6 mois

- Le code d'identification du médecin doit toujours être complété.  
A défaut, la Caisse de votre patient ne peut procéder au remboursement.

L 3321